

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : ARRETE MUNICIPAL PERMANENT PORTANT CREATION D'UN EMPLACEMENT RESERVE AU STATIONNEMENT DES VEHICULES TRANSPORTANT DES PERSONNES HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE
FACE AU n° 132 RUE DE REXPOEDE A WARHEM**

Réf. : 2024.122

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des collectivités locales complétée et modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de l'action et des familles et notamment l'article L 241-3-2 ;

Vu le Code de la route et notamment l'article R 417-11-3,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Considérant la nécessité d'aménager et de réserver des emplacements réservés au stationnement des véhicules transportant des personnes handicapées.

ARRETE

Article 1 : A compter de la date de signature du présent arrêté, un emplacement de stationnement réservé aux véhicules transportant des personnes handicapées et à mobilité réduite sera matérialisé, en agglomération, au 132 Rue de Rexpoëde

Article 2 : Les utilisateurs de ces places réservées doivent être porteurs d'une carte de stationnement de modèle communautaire pour personne handicapée, ou un macaron grand invalide de guerre GIC ou grand invalide civil GIC

Article 3 : Les mesures édictées dans les articles qui précèdent feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 4 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote
- Monsieur LAMOTE Sacha, Chef du Centre SDIS
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux, Environnement
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité
- Monsieur DERAY Cédric, CCHF
- Services Techniques

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 16 OCT. 2024
LE MAIRE



[Signature]

Warhem, le 15 Octobre 2024

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM

